

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024/40
ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L’ASSOCIATION DE COVOITURAGE DE GRESY-SUR-ISERE

L’association de covoiturage de Grésy-sur-Isère porte le projet de fêter lors de sa prochaine assemblée générale de mars 2025 les 20 ans d’existence de l’association.

Afin de financer cet évènement, la présidente de l’association, Madame Véronique VIANEY, par un courriel en date du 20 août 2024, sollicite une subvention exceptionnelle à la commune de Tournon.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 300 € à l’association de covoiturage de Grésy-sur-Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d’allouer une subvention exceptionnelle de 300 € l’association de covoiturage de Grésy-sur-Isère pour la réalisation du projet cité ci-dessus
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Éric CHATELAIN

Transmis au contrôle de légalité
Le **23 SEP. 2024**

Publié le **23 SEP. 2024**


